



Boersch le 12 septembre 2012

Monsieur RIES,

Représentante régionale de Priartem, association nationale spécialisée dans le dossier de l'électro-pollution, je vous demande un rendez-vous urgent, suite au refus de concertation sur le projet de charte ville de Strasbourg-opérateurs que nous a opposé votre représentant au sein de "l'atelier de projet sur les ondes électromagnétiques".

Forte de son expertise de douze ans, Priartem se veut force de proposition, notamment à destination des élus. Elle dispose ainsi d'un projet de charte-type, parfaitement à jour par rapport aux dernières réglementations et éléments pertinents, ainsi qu'un certain nombre d'outils d'analyse critique vis-à-vis de textes proposés par les opérateurs. Même après négociation, ces textes comportent systématiquement des points contraires à l'intérêt général par omission et par des tournures de phrases et clauses formulées pour défendre leurs seuls intérêts.

Nous pouvions espérer que cette expertise allait pouvoir s'exprimer dans le cadre de l'atelier de projet sur les ondes que vous avez mis en place, et auquel nous participons, et permettre d'améliorer, si besoin, le projet de charte préparé par les seuls soins des opérateurs et de vos services.

Hélas, il n'en a rien été. Le maire-adjoint qui préside cet atelier, Monsieur Herrmann, a décliné notre proposition d'apport d'expertise gracieuse il y a plusieurs mois déjà, lorsque nous avons tardivement pris connaissance de la réalisation du projet. Il a ensuite exprimé son refus définitif d'écouter l'analyse et les points de vue de la société civile en annonçant que le projet de charte était en "phase de délibération" et que la négociation était "désormais terminée" en ouverture de la réunion du 5 septembre.



Au lieu d'une réunion de concertation, nous nous sommes retrouvés à une réunion "d'information" où seuls quelques principes inclus dans la charte ont été présentés et discutés. Le texte de la charte n'a pas été ni présenté ni abordé.

J'ai été surprise par cette évolution, puisque M. Herrmann avait antérieurement exprimé un accord de principe presque parfait avec "les 12 propositions de Priartem" sur la concertation et la transparence. "Accord" avéré virtuel le 5 septembre lorsqu'il nous a mis devant un fait accompli et ainsi empêché l'équipe municipale de prendre en compte les analyses contradictoires avant de délibérer sur ce sujet complexe et controversé.

C'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui car je connais votre attachement aux principes de concertation et de démocratie locale ainsi que votre souhait de paix sociale. Je suis convaincue que vous serez désireux de connaître, avant toute décision définitive sur la charte, la position de la société civile et que vous ne pourrez accepter qu'une structure de concertation mise en place par vos soins se trouve ainsi dénaturée.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à notre parfaite considération.

Bien cordialement,

Kerstin Stenberg
Déléguée Régionale PRIARTEM Région Alsace
Déléguée Europe

priartem.alsace@gmail.com

SMS 06 04 49 68 22

www.priartem.fr